DROIT DES AFFAIRES

Pacte d'actionnaires : auditer les clauses, articuler et faire exécuter

Le pacte a été signé il y a plusieurs années. Depuis, un associé est sorti, un investisseur est entré, la société a changé de forme. Personne n'a rouvert le document. Le jour où un actionnaire veut céder, la clause de préemption se révèle inapplicable, une promesse est expirée et le pacte contredit les statuts sur la composition des organes. Cette formation de 7 heures ne traite pas la conduite d'une négociation initiale mais la vie du pacte déjà conclu. Les participants auditent un pacte en vigueur clause par clause, traitent les contradictions avec les statuts, apprécient l'efficacité réelle des clauses de sortie et mesurent les sanctions mobilisables en cas d'inexécution.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 405 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes d'entreprise avocats experts-comptables et directeurs financiers appelés à relire ou à faire évoluer des pactes d'actionnaires existants.

PRÉREQUIS
Connaître le contenu classique d'un pacte d'actionnaires et pratiquer le droit des sociétés.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Auditer un pacte en vigueur au regard de l'actionnariat et du projet actuels
- Traiter les contradictions entre les stipulations du pacte et les statuts
- Apprécier l'efficacité réelle des clauses de sortie et de liquidité
- Évaluer les sanctions mobilisables en cas d'inexécution d'une clause
- Organiser l'adhésion d'un nouvel associé et la durée du pacte

03 Programme détaillé

M1 Auditer un pacte en vigueur

- Actionnariat projet et clauses devenues inopérantes
- Vérification de l'identité des parties et des adhésions successives
- Clauses dont la durée ou l'objet est épuisé
- Renvois à des organes ou à des seuils qui n'existent plus
- Points à renégocier en priorité
- Atelier : Chaque participant passe en revue un pacte anonyme et dresse la liste des clauses à réviser.

M2 Articuler le pacte et les statuts

- Hiérarchie opposabilité et cohérence des documents
- Répartition des stipulations entre statuts et pacte
- Effets d'une contradiction entre les deux documents
- Opposabilité aux tiers et à la société
- Mise en cohérence à l'occasion d'une modification statutaire
- Cas pratique : Le groupe confronte les clauses de gouvernance d'un pacte et les statuts d'une même société.

M3 Faire respecter le pacte

- Inexécution sanctions et sortie du conflit
- Exécution forcée et limites pratiques
- Clauses pénales et mécanismes d'incitation
- Mesures d'urgence face à une cession en violation du pacte
- Voies de sortie négociée du blocage entre associés
- Mise en situation : Un participant réagit à la cession de titres opérée par un associé au mépris de la clause de préemption.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 405 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr